

## **Projet de résolution – Pour une présence accrue de normes sociales et environnementales contraignantes dans les accords de commerce européens bilatéraux et multilatéraux**

Suite à l'échec répété des négociations de l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha, l'Union européenne et ses Etats membres ont depuis plusieurs années axé leur politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers ;

La mise en œuvre de nombreux de ces accords a mené, dans la plupart des cas, à une détérioration du niveau de qualité, de sécurité et d'accessibilité, d'égalité de traitement et de promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs des services publics, via leur libéralisation et leur privatisation ;

Les accords de libre-échange ont également mené, dans de nombreux cas, à la détérioration des conditions de vie et de travail des populations concernées. Pertes d'emploi, volatilité des prix des denrées alimentaires, augmentation du contrôle des entreprises transnationales sur les services et les ressources naturelles, non reconnaissance des droits humains économiques, sociaux et culturels et des droits syndicaux, sont autant de conséquences de ces accords.

A côté des négociations bilatérales entre l'Union européenne et des pays tiers, sont actuellement en négociation, dans une totale opacité, trois types d'accords qui, s'ils sont signés, auront des conséquences désastreuses :

- primo, la mise en œuvre d'un nouveau round de négociations plurilatérales sur le commerce des services (ACS), qui vise à l'intensification de la libéralisation des échanges et des investissements dans le domaine des services, dans tous les secteurs et pour tous les modes de prestations, ce qui affectera durablement jusqu'à 90 % des services publics.
- secundo, la conclusion d'un accord entre l'Union et les Etats-Unis décrétant un « grand marché transatlantique » ;
- Tertio, l'accord du même type négocié entre l'Union européenne et le Canada.

Le point commun de ces trois accords, outre le fait qu'ils visent à la libéralisation d'un maximum de services et qu'ils sont négociés dans la plus grande opacité, est que les Etats participant de ces accords risquent de perdre leur souveraineté au profit de règles commerciales supranationales assorties de sanctions économiques;

Le danger pour les populations est d'autant plus aigu qu'aucune disposition contraignante en matière de respect des droits sociaux, syndicaux et environnementaux n'est prévue.

Or, il est bon de rappeler que le Protocole 26 du Traité de Lisbonne stipule que l'Union européenne et les Etats membres ont la responsabilité partagée de protéger et d'améliorer leurs services publics, conformément à la clause sociale transversale, selon laquelle « *dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale*

*adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine ».*

**Considérant l'urgence de la réplique à porter au-devant de ceux qui négocient ces accords extrêmement dangereux pour les services publics et la démocratie, les affiliés de la CGSP appellent et exhortent le Congrès et l'ensemble des affiliés de la FSESP à :**

Faire campagne et faire pression de façon active et permanente, conjointement avec la CES et l'ensemble des fédérations sectorielles, en vue de :

- Provoquer le débat démocratique au sein des Etats membres autour des enjeux liés à ces accords commerciaux et des dangers qu'ils représentent pour la démocratie, pour l'intégrité des droits des citoyens et des travailleurs, et pour la préservation de services publics de qualité
- Exiger la mise en place d'un processus démocratique et transparent d'information et de consultation citoyennes autour des négociations commerciales bilatérales et plurilatérales menées par l'Union européenne et ce, dès le commencement de celles-ci ;
- Exiger l'application des dispositions législatives existantes dans le droit primaire européen, y compris dans le cadre de négociations multilatérales, afin de préserver les filets de protection sociale existant ; Veiller notamment à ce que les garanties d'autonomie et de subsidiarité des Etats membres soient maintenues malgré d'éventuels accords supra-européens.
- Exploiter l'ensemble des possibilités de consultation dans le cadre des négociations bilatérales UE-pays tiers. Susciter et encourager toute forme de mobilisation citoyenne appelant à la transparence et à la prise en compte des risques que font courir ces négociations aux conquêtes sociales fondamentales validées par le droit européen et par les conventions internationales.
- Maintenir un niveau élevé d'implication et de mobilisation des interlocuteurs sociaux et des mouvements citoyens en vue d'inverser l'échelle de priorités dans les accords commerciaux entre pays et/ou régions, en faveur des investissements socialement et environnementalement durables.
- Veiller à ce que les services publics, de même que les biens communs essentiels tels que l'eau, ne puissent être visés par la libéralisation.